Compte-rendu du CTL du 26 juin 2020

Membres présents pour les organisations syndicales :
FO : 2 présents pour 2 sièges
CFDT-CFTC : 2 présents pour 2 sièges
Solidaires : 1 présent pour 1 siège
La CGT : 1 présent pour 1 siège

En préambule aux débats, nous avons lu la déclaration liminaire jointe en annexe.
Celle-ci rappelle l'engagement sans faille des agents pour assurer la continuité du service public pendant la crise COVID, malgré les divers problèmes d'organisation, engagement qui démontre bien que le service public n'est pas un coût mais une valeur ajoutée. Une simple prime versée à quelques uns ne constitue pas une reconnaissance suffisante et la poursuite de la transformation du réseau est bien la preuve que cette crise sanitaire n'a pas servi de leçon et que le monde d'après risque d'être pire que celui d'avant.

En réponse, le Directeur acquiesce au fait que la crise sanitaire a remis en lumière l'importance de nos missions. Il ajoute que celle-ci a démontré notre capacité de résilience, notre professionnalisme, notre implication, notre réactivité et notre adaptation aux besoins de la société. Et quelle reconnaissance pour tous ces efforts ? une prime pour certains, peut être accompagnée d'une lettre du ministre !
Un retour d'expérience doit être effectué pour faire notamment le point sur les besoins en équipements informatiques, téléphones portables, une meilleure accessibilité des applications, le développement des outils collaboratifs et le télétravail.

Ordre du jour :

➢ **Approbation des PV des CTL des 20/12/19, 17/01/20 et 27/01/20**
Vote : pour à l'unanimité

➢ **Projet de regroupement de la trésorerie de Dampierre avec la trésorerie du Grand Dole pour la création d'un SGC et de deux postes de conseillers aux décideurs locaux (CDL) au 1er septembre 2020 :**

En préambule, le Directeur a précisé, qu'à ce jour, la DG n'avait pas encore validé la création du SGC de Dole et des CDL au 1er septembre 2020. La décision devrait être connue dans les jours à venir.

De ce fait, la DG devrait proposer aux DDFiP de réfléchir à la modification du calendrier de la NRP si nécessaire suite aux différents retards liés à la crise COVID (travaux, déménagement…)

Pour en revenir au SGC de Dole et aux CDL, peu d'éléments nouveaux ont été apportés.

Pour récapituler, deux CDL sont mis en place, un pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et une partie des communes membres dont Dole et u pour la Communauté de Communes Jura Nord, les communes membres et une partie des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ils auront pour tâche de conseiller de manière générale les collectivités en matière financière, budgétaire et fiscale ainsi que d'effectuer du conseil thématique et à la carte sur des sujets pour lesquels ces dernières seraient demandeuses.

Le SGC regroupera la trésorerie de Dole et celle de Dampierre et aura de mission de tenue de la comptabilité, de confection des comptes, de recouvrement et de contrôle des régies.

Nous avons souligné la difficulté de positionnement des CDL vis à vis des ordonnateurs et la possibilité de pression de la part de ceux-ci.

Ce projet étant une des étapes majeures de la destruction de notre réseau, nous avons voté contre.

Vote : unanimité contre

➢ **Volet emplois de la création du SGC de Dole et des CDL** :

La création du SGC de Dole et des CDL entraîne le redéploiement des effectifs des trésoreries de Dole et de Dampierre. Celui-ci se fait à enveloppe constante.

Le SGC sera composé d'un inspecteur divisionnaire, d'un inspecteur, de 7 contrôleurs et 3 agents.

Les CDL seront deux inspecteurs, sachant qu'il est prévu qu'à terme le CDL chargé du Grand Dole soit un inspecteur divisionnaire.

Dans la logique du votre précédent :

Vote : unanimité contre

➢ **Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Lons le Saunier** :

Pour des raisons de souplesse de gestion et d'harmonisation des pratiques, les deux SAID du SIP de Lons vont être fusionnés.
Vote : 3 pour et 3 abstention

➢ **Modification des modalités d'accueil du public au SPFE et au PELP-PTGC** : accueil sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi

Encore une fois, le service rendu au public est sacrifié au nom de la nécessaire dématérialisation, avec la création d'un service national de l'enregistrement (SPFE) et faute d'agents suffisants (SPF et PTCG).
Vote : 2 pour et 4 contre

➢ **Bilan annuel de la formation professionnelle en 2019** :
Le nombre de journée de formation et le nombre de stagiaire est en baisse.
Une hausse de la proportion des formations locales a été constatée.
Une discussion concernant les e-formations a mis en lumière un problème concernant la qualité de celles-ci. La DDFiP a indiqué qu'elle ferait remonter ces différents constats à l'ENFIP.
Etant donné la crise COVID, aucun plan local de formation n'a été établi pour 2020.
En septembre, les formations en présentielle devraient reprendre selon des modalités à définir. Ainsi, les stages initialement prévus au CIF de Lyon pourraient être délocalisés dans les DDFiP, en petits groupes, avec un seul animateur du CIF

➢ **Questions diverses** :

➢ La DDFiP a fait un point sur la prime COVID : la liste des bénéficiaires a été validée par la DG. Les agents vont être informés très rapidement. La prime sera versée avec la paye de juillet.
La DDFiP a privilégié le présentiel, hormis quelques situations particulières de télétravail particulièrement lourdes.
100 bénéficiaires ont été désignés
La répartition par grade est la suivante : 45 % de B, 27 % de C, 17 % de A, 9 % A+ et 2 % de Berkani.

➢ Concernant les retenues de jours de congé, 275 agents ont été concernés.
Nous avons fait remarquer que la DGFiP avait une interprétation particulière de l'ordonnance du 15 avril 2020 concernant l'imputation des congés pris volontairement.
En effet, les congés pris volontairement sur la première période (du 16 mars au 16 avril) sont imputés uniquement sur le nombre de jours imposés lors de cette période et les congés pris volontairement sur la seconde période (à compter du 17 avril) sont imputés uniquement sur le nombre de jours imposés lors de celle-ci.
Ainsi, un agent qui a pris 10 jours de congés sur la seconde période, ne peut impûter

aucun de ceux-ci sur les jours imposés lors de la première période.
Or, l'article 4 de l'ordonnance qui prévoit l'imputation des jours de congés pris volontairement ne mentionne pas de distinction entre les deux périodes et ne semble pas s'opposer au traitement global de cette imputation.

➢ Nous avons demandé quand aurait lieu la prochaine campagne concernant le télétravail : celle-ci se déroulera à l'automne pour des conventions qui débuteront au 01/01/21

➢ Concernant les autorisations d'absence pour garde d'enfant, celles-ci sont toujours applicables lorsque les collèges n'ont pas repris à temps complet sur présentation d'une attestation de l'établissement.

➢ Nous sommes revenus sur la situation du PID qui n'a disposé d'aucun chef de service pendant un temps important et avons demandé si un intérim était prévu en cas de nouvelle absence. Nous avons appris, à notre grande surprise que le pole gestion fiscale était chargé du pilotage. Les agents sont heureux de l'apprendre, surtout maintenant que leur chef revient !

➢ Concernant la déconcentration de proximité, le service arrivant à Lons devrait être connu en septembre.

La séance est levée à 12h15.

La représentante de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE